

Panorama du travail social en Europe

Valeurs, identité, corpus, professionnalisation et formation

Catherine Collombet Mission des relations européennes,
internationales et de la coopération

Mots-clés : travail social - formation -
professionnalisation

Le travail social a émergé un peu partout en Europe à peu près au même moment et pour les mêmes raisons, sous l'effet du développement des classes laborieuses et de l'engagement de l'Etat social à prendre en charge les plus démunis en lieu et place de la charité traditionnelle. L'intervention sociale est ainsi « née avec la question ouvrière »¹, en Angleterre ou en France notamment. La formation en travail social a, pour sa part, été développée quasiment en même temps. Ainsi, en Belgique flamande, de façon similaire aux autres pays d'Europe, le besoin de travailleurs sociaux formés est apparu au cours du XIXème siècle avec le développement de fonds locaux et nationaux d'aide aux plus défavorisés en remplacement de la charité traditionnelle. Il en a été de même en Allemagne ou en Suède.

A partir de ce point de départ commun, l'histoire du travail social reflète les spécificités culturelles de chaque pays et les étapes de la construction historique des Etats-providence et des politiques sociales ; les fonctions et contenus du travail social se sont définis dans chacun des pays par les contours pris par les politiques sociales.

De profonds changements ont affecté le travail social dans les 15 dernières années. La formation du travail social a été impactée par l'enclenchement à la fin des années 1990 du

¹ IGAS, rapport annuel 2005

processus de Bologne qui appelle les Etats à adopter un système de diplômes lisibles et comparables fondé sur un cursus unifié (licence, master, doctorat) et facilitant la mobilité des étudiants par la mise en place d'un système de crédits (ECTS) permettant la transférabilité et la capitalisation de ces crédits. Si le processus laisse les systèmes sans harmonisation complète à travers l'Union européenne, il aura en tous cas permis l'émergence d'une réflexion commune des travailleurs sociaux sur leurs missions et leur identité.

La profession est, par ailleurs, partout confrontée à des nouveaux défis, en lien avec les défis posés aux Etats-Providence : vieillissement des populations prises en charge ; mondialisation ; émergence de nouvelles formes de vulnérabilités sociales ; précarisation des moyens d'intervention et recherche d'efficience.

La présente étude entend faire un panorama des évolutions caractérisant le travail social à travers quelques pays européens représentatifs et notamment sur les sujets de la formation, des valeurs, des missions et des métiers². Elle s'appuie notamment sur les travaux d'Emmanuel Jovelin³ ainsi que sur les travaux menés dans le

² Les aspects missions et métiers seront traités dans un deuxième temps.

³ Voir notamment : Jovelin E. (dir.), 2008, L'histoire du travail social en Europe, Paris, Vuibert, coll. « Perspectives sociales »

cadre du réseau européen EUSW TN⁴ entre 2004 et 2008.

1. Des valeurs et une identité commune

Si les modes d'intervention qui animent la profession sont très évolutifs et changent avec les idéaux sociaux de l'époque⁵, les valeurs du travail social reposent partout sur un socle commun, organisé autour de principes de droits de l'homme, de justice sociale et d'émancipation de l'individu.

Les valeurs des droits de l'homme, de l'humanisme et de la justice sociale sont partout le socle du travail social. Les déclarations et conventions internationales sur les droits de l'homme⁶ constituent des normes fondamentales

⁴ European Social Work, Commonalities and Differences, Edited by Annamaria Campanini and Elizabeth Frost, 2004 ; Social Work Education in Europe, Elizabeth Frost, Maria José Freitas and guest editor Annamaria Campanini, 2007 ; Social Work in Restructured European Welfare Systems, Edited by Vincenzo Fortunato, Günter J. Friesenhahn and Ewa Kantowicz, 2008

⁵ Jacques Ion (dir.), Le travail social en débat[s], La Découverte, coll. « Alternatives sociales », 2005 distingue ainsi quatre étapes : travail social construit sur l'idéal pédagogique et éducatif à l'origine ; intervention sociale émancipatrice dans les années 1970 ; intervention à visée de production du social dans les années 1980 ; un travail social accompagnant du social actuellement

⁶ Et notamment selon l'IFSW : La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; * La Convention Internationale des Droits Civils et Politiques ; La Convention Internationale des Droits Economiques, Sociaux et Culturels ; La Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale ; La Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination envers les Femmes ; La Convention des Droits de l'Enfant ; La Convention des Peuples Indigènes et Tribaux (Convention ILO 169).

pour le travail social. Celui-ci doit ainsi être guidé par des valeurs centrées sur l'être humain et son potentiel. Il est basé sur le respect de la valeur et de la dignité inhérentes à chaque personne et des droits qui en découlent. Selon une déclaration de l'IFSW⁷, « les travailleurs sociaux doivent respecter et promouvoir le droit des personnes à faire leurs propres choix et à prendre leurs propres décisions, quelles que soient leurs valeurs et leurs choix de vie, à condition que cela ne menace pas les droits et intérêts légitimes des autres ».

L'aide à l'émancipation s'est également progressivement affirmée comme norme majeure du travail social. Il s'agit pour le travailleur social de susciter l'émancipation, d'aider les individus à se (re)mobiliser pour conquérir ou recouvrer leur autonomie. Dès 1959, les Nations unies définissaient ainsi le travail social comme étant « une activité visant à aider à l'adaptation réciproque des individus et de leur milieu social », par l'utilisation de techniques et méthodes destinées à « permettre aux individus, aux groupes, aux collectivités de faire face à leurs besoins, de résoudre les problèmes que pose leur adaptation à une

⁷ Ethique dans le travail social, déclaration de principes, approuvé lors des assemblées générales de la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux et de l'Association Internationale des Ecoles de Travail Social en octobre 2004

société en évolution». Le développement des politiques d'insertion⁸ a donné un accent supplémentaire à cette notion d'émancipation. Avec ces politiques, il est en effet exigé des personnes « qu'elles s'activent, revendiquent leur identité, leur appartenance » et que chacune soit « dans la mesure de ses possibilités, autonome, responsable, et trouve en elle-même les raisons d'adhérer à la société⁹ ». Ainsi pour la définition du travail Social et du métier d'assistant social adopté par la Fédération Internationale des Travailleurs Sociaux adoptée par l'Assemblée Générale de la Fédération en 2000, le travailleur social doit chercher, en plus du changement social et de la résolution des problèmes « la capacité et la libération des personnes afin de améliorer le bien-être général ».

Ces valeurs sont complétées par des principes éthiques communs. L'ISFW¹⁰ a ainsi adoptée en 1994 des principes éthiques en travail social et les codes de déontologie adoptés dans les différents pays européens reprennent ces mêmes principes. Les principes éthiques de la International Federation of Social Workers ont ainsi été adoptés par l'Association allemande des

⁸ Duvoux N. 2008, L'injonction à l'autonomie. L'expérience vécue des politiques d'insertion, EHES

⁹ Astier I., Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale, in Le management du social, Informations sociales, septembre-octobre 2011, n° 167

¹⁰ « Principes éthiques en travail social », Fédération internationale des travailleurs sociaux (IFSW), document adopté lors de l'AG du 6-8 juillet 1994.

professionnels du travail social (Deutscher Berufsverband der Sozialarbeiter und Heilpädagogen – DBSH) qui a, sur cette base, développé des standards de qualité et des référentiels d'autoévaluation¹¹.

Le processus de Bologne engagé en 1999 a rendu plus visible cette communauté de valeurs et de principes éthiques en Europe. Il a eu pour effet, dans quasiment tous les pays, une implication forte des travailleurs sociaux dans les projets et activités européennes ainsi qu'une **ouverture aux échanges de bonnes pratiques et à la comparaison intereuropéenne**. Selon un processus de rattachement à une éthique et à des principes communs, il a donc pu faire émerger, selon Anna-Maria Campanini, une identité commune aux travailleurs sociaux européens. Les échanges d'étudiants ou d'enseignants, qui pourraient favoriser aussi l'émergence de cette identité, demeurent cependant encore limités.

2. Un corpus théorique multidisciplinaire et pluriel, aux accents différents selon les pays.

Le travail social est fait d'un corpus **multidisciplinaire**, qui ne peut être réduit à une

¹¹ Carsten Otte et Klas-Goran Olsson, Professionalism in Social Work and the Education of Social Workers : A Cross Cultural Perspective

discipline particulière. Il « puise à de nombreuses sources » et est un « modèle multiréférencé » pour le rapport de l'IGAS de 2005.

Bien plus, on relève en Europe des **accents différents sur telle ou telle discipline** : la place du conseil et de la thérapie n'est ainsi pas la même partout. Très présente dans les pays scandinaves, elle l'est moins dans les autres pays. Il en est de même pour la place de l'éducation et de la pédagogie, très présente en Allemagne, en Pologne, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Le **rôle attribué aux différentes disciplines** peut d'ailleurs varier et **fluctuer dans le temps**. Ainsi, selon Emmanuel Jovelin¹², si on pouvait constater en Italie une forte influence initiale de la psychologie sous influence anglo-saxonne après la guerre, de nouvelles tendances se sont faites jour à partir de 1956, qui ont amené à une introduction puis une prédominance de la sociologie. L'influence respective de la psychologie et de la sociologie dans le corpus théorique s'explique d'ailleurs en grande partie par l'influence plus ou moins forte du « case work » (ou intervention sociale à caractère individuel), qui induit d'avantage une approche psychologique, et du « group work » (intervention sociale d'intérêt collectif), qui fait

¹² Jovelin E. (dir.), 2008, L'histoire du travail social en Europe, Paris, Vuibert, coll. « Perspectives sociales »

ressortir les aspects sociologiques.

On relève un certain nombre de **composantes communes** dans les curriculums : formation générale de base (sciences appliquées, psychologie et droit), formation spécifique au travail social (théorique et pratique) et préparation aux nouvelles réalités européennes que sont la convergence éducative, le multiculturalisme et l'internationalisation du travail social¹³.

On constate aussi des **frontières avec d'autres professions et un champ d'activité variables** selon les pays : les travailleurs sociaux ne peuvent pas faire de psychothérapie en Italie (à la différence de la Suède) ; les socio-pédagogues (Allemagne) n'existent pas au Royaume-Uni.

3. Un métier professionnalisé partout mais des niveaux de formation encore disparates et inégalement intégrés à l'université, malgré le processus de Bologne

Selon Anna Maria Campanini, le travail social est reconnu partout en Europe comme une

¹³ Social Work Education in Europe : The Bologna Process and the Challenges for the Future of Social Work, M. Asuncion Martinez-Roman, 2007

profession à part entière qui répond aux éléments de définition posés par Flexner en 1925 : présence d'un corpus théorique, savoir-faire transmissible, enseignements structurés, communauté de professionnels qui définit ses critères pour admettre de nouveaux professionnels et réguler l'éthique de la profession par un code de conduite.

On note cependant une **intégration encore variable à l'université et la persistance de divergences fortes concernant la durée et l'organisation des formations.**

Régulation de la profession et de son éthique :

l'exemple de l'Italie et de la Suède

En Italie, la professionnalisation est marquée, avec l'existence d'un ordre des assistants sociaux, sur le modèle de l'ordre des médecins, et une garantie importante du degré de professionnalisation atteint.

En Suède, la Swedish Union of Local Government Officers (SKTF) et la National Association of Swedish Social Workers (SSR) ont défini des principes éthiques au début des années 1980. Les travailleurs sociaux doivent être agréés par un comité d'autorisation ; il faut pour cela avoir achevé l'éducation formelle et acquis quelques années d'expérience comme travailleur social sous supervision. Ce comité a été initialement mis en place par les associations de travailleurs sociaux.

3.1. Un degré inégal de rattachement à l'université

Selon Emmanuel Jovelin, « *l'enseignement du travail social est entré dans un processus séculaire de passage du niveau secondaire au niveau supérieur de l'éducation* »¹⁴. Des différences fortes demeurent, malgré le processus de Bologne, concernant le **type d'institutions qui fournissent l'enseignement du travail social et l'intégration de la formation du travail social à l'université.**

Concernant le **type d'institutions qui fournissent l'enseignement du travail social, deux pays, l'Italie et la Finlande** apparaissent comme des pays précurseurs dans l'intégration de la formation du travail social à l'université.

Deux pays précurseurs dans l'intégration à l'université : Italie et Finlande.

Italie : l'Italie a connu au milieu des années 1980 un processus d'intégration précoce de la formation du travail social dans le système universitaire, qui a permis une plus grande reconnaissance et une professionnalisation du métier. Alors que le travail social italien avait été

¹⁴ E. Jovelin, « L'enseignement du travail social en Europe. La reconnaissance par l'université en question », *Informations sociales*, n° 135, 2006/7.

marqué dans les années 1970 par une grave crise d'identité, avec des débats sur les contenus professionnels de la fonction d'assistant social, sa relation aux autres disciplines (sociologie, médecine, psychologie), la question de la reconnaissance de la profession et la définition de parcours de formation professionnalisant, le transfert en 1987 de la formation des assistants sociaux à l'université a représenté une étape forte de la professionnalisation du métier, de l'élévation des exigences de formation et concomitamment de la reconnaissance de la profession. La réforme de 1987 a ainsi créé un diplôme national de travail social en deux niveaux : un premier niveau après trois ans de formation et un second niveau après deux ans de spécialisation, ouvrant à la possibilité d'un doctorat. Pour répondre aux accords de Bologne, les universités se sont engagées dans les années récentes à mettre en place les niveaux intermédiaires exigés par l'harmonisation européenne.

Finlande : la Finlande se caractérise également par une ancienneté de l'intégration à l'université et en conséquence par une forte dynamique de recherche en travail social. La formation des travailleurs sociaux s'est développée dans les années 1950 à l'université d'Helsinki conjointement avec les politiques sociales, et le travail social a été introduit dans les années 1980

comme matière optionnelle dans les études de politiques sociales dans le programme de master. Si le travail social était une discipline autonome distincte de la politique sociale dès 1993 dans trois universités, la formation en travail social est aujourd'hui enseignée comme discipline indépendante dans six universités regroupées en réseau qui dispensent aussi des enseignements communs à distance. La formation en travail social est d'une durée de cinq ans et demi en moyenne et, s'il existe, en plus de l'université, des écoles polytechniques qui proposent une formation aux professions sociales, seul le diplôme universitaire est reconnu comme une véritable qualification en travail social¹⁵.

L'intégration de la formation du travail social à l'université est désormais également effective en République tchèque, en Estonie, en Finlande, en Irlande, en Italie, en Lettonie, en Pologne, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni. Les autres pays dispensent encore les formations dans des institutions d'enseignement supérieur ou au sein de l'éducation professionnelle supérieure, c'est-à-dire dans les structures prolongeant le secondaire professionnel (les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, Chypre et la Grèce). Ainsi, en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas, la formation au travail social n'est pas

¹⁵ Jovelin E. (dir.), 2008, L'histoire du travail social en Europe, Paris, Vuibert, coll. « Perspectives sociales »

dispensée à l'université mais dans **des institutions qualifiées de « hautes écoles »**.

Les formations non universitaires en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne :

En Belgique francophone : La formation des travailleurs sociaux relève d'un enseignement supérieur non universitaire court (3 ans), dans des hautes écoles.

Aux Pays-Bas : L'enseignement du travail social se fait dans des écoles supérieures indépendantes des universités. Une réforme est intervenue en 1989, treize formations existantes ont été regroupées en cinq nouvelles.

En Allemagne : L'Allemagne se caractérise par un système de formation dual composé d'institutions publiques et d'autres gérées par des ONG. L'enseignement est de trois ou quatre ans, selon la durée des stages. Les formations au travail social s'efforcent de s'inscrire dans le processus de Bologne, en qualifiant leurs formations en trois ans de licences.

Or, l'insertion de la formation de travail social au sein de l'université plutôt que dans un autre contexte semble produire une **légitimation différente du rôle de travailleur social** (avec une reconnaissance plus importante) mais aussi

amener à un statut plus élevé pour la profession¹⁶.

En Italie par exemple, la reconnaissance de la profession a été clairement une conséquence directe de l'intégration du travail social à l'université en 1987 alors que le mouvement de professionnalisation avait régressé à partir de la fin des années 1960. Cela se traduit aussi par des **différences fortes concernant l'accès à la recherche**. L'accès à la recherche dans ce domaine apparaît ainsi difficile pour les étudiants ayant suivi des enseignements dans des hautes écoles comme les Fachhochschulen en Allemagne ou les hogescholen aux Pays-Bas. En Finlande, au contraire, où le travail social a été intégré tôt à l'université, la recherche en travail social est très développée.

Il faut cependant noter que dans les pays où la formation n'est pas universitaire, **les liens entre instituts de formation et universités se sont développés** et les instituts de formation tentent d'obtenir la création et la reconnaissance de formations de niveau master. Les Hautes Écoles Spécialisées en travail social en Suisse et plusieurs Hogescholen de la Communauté flamande de Belgique ont ainsi ouvert des masters en travail social ces dernières années¹⁷.

¹⁶ Campanini AM, 2012

¹⁷http://www.irtsfc.fr/05RE/ztelechargement/cts/Ext_CTS_6

3.2. Une convergence incomplète de la durée et de l'organisation des formations

Des **différences fortes persistent aussi dans la durée et l'organisation de la formation, bien que le processus de Bologne ait entendu enclencher une convergence en la matière.** La déclaration de Bologne a en effet posé comme objectifs la création d'un espace européen pour l'enseignement supérieur à horizon 2010 avec pour objectifs d'améliorer les perspectives d'emploi et de mobilité géographique. Elle organise un système d'équivalence lisible, avec deux grandes catégories, undergraduate, « licence », et graduate, « master ». La mobilité géographique des étudiants promue par le système de crédits ECTS, qui permet de valider partout les périodes d'études faites dans un Etat.

Cependant, la **rapidité de la mise en œuvre de la structure Bologne à deux niveaux a été très inégale** selon les pays. Le Royaume-Uni disposait déjà cette structure avant Bologne. Au début des années 2000, un certain nombre de pays en Europe ont basculé dans une structure à deux niveaux mais avec des cursus de durées inégales : de trois puis deux ans pour l'Italie, la Norvège et l'Estonie ; de deux ans et demi et un an et demi pour la Suède et de quatre puis un an pour

l'Espagne. Un certain nombre de pays sont par ailleurs restés sur des cursus simples, plus ou moins longs : la communauté allemande de Belgique, les Pays-Bas, Chypre, l'Allemagne, l'Islande et le Portugal¹⁸.

Un impact en termes d'harmonisation supplémentaire est certainement à attendre du **European Qualifications Framework lancé par la Commission européenne en 2006**, dans la cadre de la promotion de la mobilité et de l'apprentissage tout au long de la vie : ce cadre facilitera la comparaison des qualifications et niveaux de qualification, car il prévoit la définition de connaissances et compétences à chaque niveau de qualification.

On observe également des différences importantes dans la **place donnée à la formation pratique.** Le nombre d'heures dédiées à des stages pratiques irait ainsi, selon Anna Maria Campanini, de 2050 en France à 210 en Estonie. L'organisation serait d'un seul bloc à temps plein en Suède ou en Allemagne, alors qu'elle serait disséminée tout au long du cursus dans un grand nombre de pays. L'évaluation de l'expérience pratique n'aurait, enfin, pas de réel impact sur l'obtention du diplôme en Italie quand il serait strictement régulé en qualité, en apprentissages et en résultats attendus au Royaume-Uni.

2.pdf?bcsi_scan_F6413A098897E80B=0&bcsi_scan_filename=Ext_CTS_62.pdf

¹⁸ Campanini AM, 2012

La place donnée à la formation pratique en

Angleterre :

En Angleterre, l'introduction d'une exigence en matière de formation pratique date de la fin des années 1980. Jusque-là, le diplôme de travail social (CQSW), généraliste, permettait une expérience variée mais peu approfondie, d'où des critiques portant sur le manque d'expertise des diplômés. En 1989, il a été créé en conséquence un Diploma in Social Work (ou DisSW), obligeant à 50% de stages pratiques et en 1990, un système national de formation supérieur, avec une spécialisation de l'enseignement de la pratique. Le système d'accréditation par le GSCC (General Social Care Council) est attentif à cet aspect de formation pratique (voir infra). Le diplôme national est intégré au niveau de l'université en 2003, avec une formation généraliste (avec tronc commun pour les sages-femmes et les infirmières) avant une spécialisation. La réforme prévoit que tout étudiant doit désormais avoir une expérience dans au moins deux domaines du travail social, dont le droit, et une expérience des prestations de service à destination d'au moins deux groupes de « clients ». Un guide général est publié en ce sens par la QAA (2001).

Danemark et du Royaume-Uni. Ainsi au **Royaume-Uni**, le General Social Care Council (GSCC), agence du département de la santé, a eu, de 2001 à 2012, pour mission de réguler et d'accréditer la profession du travail social (travailleurs sociaux et étudiants en travail social). Il avait vocation à définir le code de conduite des travailleurs sociaux et de leurs employeurs et de maintenir un registre d'environ 100 000 travailleurs sociaux et étudiants. Cette agence, a été créée en 2001, suite à au Care Standards Act de 2000, pour remplacer alors le Central Council for Education and Training in Social Work (CCETSW), qui n'avait la responsabilité que de la formation en travail social. Le GSCC s'est alors vu attribuée une mission plus large, non seulement de pilotage de la formation mais aussi du développement stratégique et de la promotion de l'ensemble du secteur de l'intervention sociale. Cette agence a été supprimée pour des raisons d'économies budgétaires en juillet 2012 et la régulation des travailleurs sociaux prise en charge par le Health Professions Council, alors renommé Health and Care Professions.

Enfin, plusieurs pays ont des **réglementations pour garantir la qualité de la formation** des travailleurs sociaux : c'est le cas de la Norvège, du